



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 mai 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil, après convocations légales adressées le 30 avril sous la direction de Monsieur Bernard RIPOCHE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Maire	M. RIPOCHE
Adjointes	MMES FOUREL-EDELBLUTH et RAMERINI
Adjoints	MM. CHATELET et DURET
Conseillères Municipales	MMES CHANTRE, DE ALMEIDA, GREGOIRE, HAMET et ROBERT
Conseillers Municipaux	MM. BENISTANT, CAYRAT, GARNIER, REVOL et STEVENIN

ABSENTS EXCUSES :

MME CHALEYAT	a donné pouvoir à	MME RAMERINI
MME ROCHE	a donné pouvoir à	M. CHATELET
M. BENISTANT		

ABSENT NON EXCUSE : M. SANNIER

Désignation du/de la Secrétaire de séance

Mme Nathalie ROBERT est désignée Secrétaire de séance.

Quorum

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Etaient présents : 15
 Votants : 17

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2024 est arrêté à l'unanimité des votants.



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 mai 2024

Approbation de l'ordre du jour

N° ORDRE	N° DELIB.	OBJET DE LA DELIBERATION	DATE DU CONSEIL MUNICIPAL	VOTE
1	2024-20	Jury d'assises - Etablissement de la liste préparatoire des jurés – Année 2025	15/05/2024	Tirage au sort
2	2024-21	Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois (SMESV)	15/05/2024	Approuvée à l'unanimité

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

1. D 2024-20 – Jury d'assises - Etablissement de la liste préparatoire des jurés – Année 2025

Vu la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et le jury d'assises ;

Vu la loi n°80-1042 du 23 décembre 1980 portant réforme de la procédure pénale relative à la prescription et au jury d'assises ;

Vu la loi n°81-82 du 2 février 1981 renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2024 fixant à 400 le nombre de jurés constituant la liste annuelle 2024 pour le département et fixant la répartition des jurés entre les diverses communes du département ;

Considérant qu'il convient d'établir, pour l'année 2025, la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises de la Drôme, à partir des listes générales des électeurs ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 260 du code de procédure pénale, le nombre de jurés qui doivent composer la liste annuelle du jury criminel dans le département, a été fixé par arrêté du Préfet de la Drôme pour l'année 2025, selon une répartition effectuée par communes ou communes regroupées ;

Vu le nombre de jurés appelés à constituer la liste annuelle du jury criminel ;

Vu le nombre retenu pour la Commune de Beauvallon, soit 1 ;

Considérant que le nombre des personnes à tirer au sort doit être le triple de celui fixé par l'arrêté de Monsieur Le Préfet de la Drôme ;

Considérant que cette disposition porte à 3 le nombre des jurés à tirer au sort ;

Considérant que la loi n'a pas précisé les modalités pratiques du tirage au sort qui doit porter sur la liste générale des électeurs de la commune prévue par l'article L.17 du code électoral ;

Considérant que la Préfecture, de manière indicative recommande deux procédés et que la Commune a retenu le 1er ;

Considérant que le procédé consiste en un premier tirage au sort qui donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs, et en un second qui donnera la ligne et par conséquent le nom du juré ;

Le tirage au sort qui désignerait une personne radiée de la liste générale des électeurs pour quelque raison que ce soit ou qui n'a pas atteint l'âge de 23 ans au 31 décembre 2024 devra être considéré comme nul. Dès lors, le tirage au sort devra être recommencé.



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 mai 2024

Après tirage au sort, le Conseil Municipal, :

- **ARRETE** la liste des noms ci-dessous des trois administrés inscrits sur la liste électorale et tirés au sort pour la liste préparatoire des jurés d'assises 2025 :
 - Monsieur BARDE André, Pierre
 - Madame SANCHEZ BUDIÉL Carmen
 - Madame POURSAT Ainhoa, Katleen, Elisabeth

Teneur des discussions : aucun débat particulier.

2. D 2024-21 - Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois (SMESV)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024.03.02 du 6 mars 2024 du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois (SMESV) ;

Monsieur le Maire expose :

Depuis sa création, l'adresse du syndicat (siège social) est en mairie de Beaumont-lès-Valence. Pour éviter tous déplacements sur la commune de Beaumont-lès-Valence où divers courriers sont adressés, le Conseil Syndical a voté la modification de l'article 4 des statuts existants et inscrit l'adresse des bureaux du SMESV : 210 impasse de Franconnet, 26120 MONTMEYRAN.

La Commune adhérente du SMESV a trois mois pour délibérer sur ces modifications de statuts. Passé ce délai, sans avis défavorable et après visa des services préfectoraux, les modifications des statuts pourront être prises en compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois, dont le texte est joint à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Teneur des discussions : aucun débat particulier.

3. D 2024- Lotissement « Les Marches du Castellet » : Approbation de la rétrocession dans le domaine public de la Commune

Ce point a été retiré de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 mai 2024

4. D 2024- Lotissement « Le Clos des Roseaux » : Approbation de la rétrocession dans le domaine public de la Commune

Ce point a été retiré de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

1. Décisions du Maire prises selon les délégations attribuées par le Conseil Municipal

N° DECISION	OBJET DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	ENTREPRISE	MONTANT EN € TTC
8 - 2024	Installation électrique du marché des forains	21/03/2024	DOMOMA	1 531,92
9 - 2024	Acquisition d'une bâche de protection du bac à sable de l'école	21/03/2024	SAS DEPANN'BACHES	588,00

2. Ventes de concessions cimetière réalisées par le Maire selon les délégations attribuées par le Conseil Municipal

- 14/02/2024 : dossier n°98 renouvellement concession pour 15 ans, 150 €.
- 23/02/2024 : dossier n°99 renouvellement concession pour 30 ans, 290 €.
- 27/02/2024 : dossier n°100 renouvellement concession pour 30 ans, 290 €.
- 27/02/2024 : dossier n°101 renouvellement concession pour 30 ans, 290 €.
- 10/04/2024 : dossier n°102 concession d'1 emplacement pour 15 ans, 150 €.

3. Questions et informations diverses

Sans objet.

La séance est clôturée à 19h00.

La Secrétaire de séance,
 Nathalie ROBERT

Le Maire,
 Bernard RIPOCHE

